

## Adresse de la société et des citoyens d'Evreux (Eure), lors de la séance du 10 vendémiaire an III (1er octobre 1794)

---

### Citer ce document / Cite this document :

Adresse de la société et des citoyens d'Evreux (Eure), lors de la séance du 10 vendémiaire an III (1er octobre 1794). In: Archives Parlementaires de 1787 à 1860 - Première série (1787-1799) Tome XCVIII - Du 3 vendémiaire au 17 vendémiaire an III (24 septembre au 8 octobre 1794) Paris : CNRS éditions, 1994. p. 199;

[https://www.persee.fr/doc/arcpa\\_0000-0000\\_1994\\_num\\_98\\_1\\_16847\\_t1\\_0199\\_0000\\_2](https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1994_num_98_1_16847_t1_0199_0000_2)

---

Fichier pdf généré le 07/10/2019

**contre-révolutionnaire : elle termine par demander l'envoi d'un représentant du peuple sur les lieux pour vérifier les faits.**

**Mention honorable, insertion au bulletin, et renvoi au comité de Sûreté générale (32).**

[*La société populaire de la commune d'Evreux et ses habitans à la Convention nationale, s. d.*] (33)

La malveillance, la calomnie et l'intrigue ont juré la perte de la commune d'Evreux; elles voudroient encore secouer les flambeaux de la discorde; mais la presque unanimité de cette commune, trop de fois victime des factions tyranniques, est en ce moment en garde contre les restes meurtriers du monstre hideux que vous avez énergiquement terrassé.

La société populaire et la commune d'Evreux ont été dénoncées à la barre de la Convention nationale par une poignée d'hommes impurs qui, foulant aux pieds par ignorance et par passion les devoirs précieux qu'ils ont à remplir, en ont fait un abus répréhensible pour avilir auprès de la Convention nationale les hommes purs, calmes et paisibles qu'ils ne peuvent plus tyranniser depuis que la justice sévère et l'humanité ont succédé à l'odieuse terreur.

La commune d'Evreux toute entière et la société populaire, vivement indignées des atroces calomnies qu'on a répandues contre elles dans cette dénonciation aussi fausse que méchante, vont répondre par un énoncé naïf et vrai de la situation politique et morale de cette commune; c'est par un tel développement que nous voulons fixer à jamais l'opinion publique, et surtout celle de la Convention nationale, sur les calomnies ourdies par le virus infect du monstre qui n'est plus.

Les républicains de la commune d'Evreux ont juré de ne reconnoître pour point central que la seule Convention nationale. Nous voulons la République une et indivisible. Le sang qui circule dans nos veines est tout à la patrie; et si de nouvelles factions vouloient encore l'opprimer, parlez, mandataires incorruptibles, nous sommes debout.

Nous exécutons les lois qui émanent de votre justice et de votre bienfaisance pour le bonheur commun; nous foulons aux pieds les adresses perfides et spécieuses des Catilina modernes qui voudroient rétablir le règne de la terreur.

Depuis longtems nous ne connoissons plus les préjugés gothiques et barbares du régime féodal et fanatique; nous célébrons les décadis et les fêtes républicaines avec l'enthousiasme qu'elles doivent inspirer à des hommes libres

comprimés depuis longtems par la terreur. Nous avons ressenti, avec cet ardent sentiment de la reconnoissance, les effets heureux du caractère imposant que vous avez déployé depuis les mémorables journées des 9 et 10 thermidor. Nous avons gémi, avec les vrais républicains, sur l'assassinat de Tallien, et nos sentimens à ce sujet vous ont été adressés. Inviolablement attachés à vos principes, nous avons donné l'essor à nos sentimens justes et humains; nous avons réclamé la liberté des malheureuses victimes d'une faction tyrannique et oppressive; on a fait droit à nos vives et justes sollicitudes: la justice nationale a, par ce trait de bienfaisance, acquis des droits immortels à notre amour et à notre reconnoissance. L'aristocratie ne lève point une tête altièrre dans notre commune; nous sommes là pour la terrasser; l'homme libre ne l'aborde que la massue en mains. La tranquillité, la concorde et l'union la plus parfaite règnent parmi nous. Ceux là seuls ont la passion de nous désunir, qui se plaignent du contraire.

Tenez-vous en garde, citoyens représentans, contre cette affluence de dénonciations vagues et perfides que quelques hommes coupables ourdissent dans leur agonie: le méchant regrette la vie, c'est le terme de ses forfaits; tenez-vous en garde contre ces hommes féroces qui, par un abus condamnable des mots usités de patriotisme, aristocratie, fédéralisme et modérantisme, voudroient, par leur canal, produire cette nouvelle confusion qui ressusciteroit encore le règne sanguinaire de l'intrigue et de la terreur. Il n'existe que deux espèces d'hommes dans la République: le patriote et le contre-révolutionnaire; c'est-à-dire, celui qui, n'aimant pas la chose, cherche à la faire abhorrer; le premier est ce que nous jurons à la Convention nationale d'être jusqu'à la mort; le second est le monstre qui n'existera jamais parmi nous.

Voilà, citoyens représentans, le contraste fidèle du tableau imposteur qui a paru à votre auguste barre; calculez le nombre de signataires, vous verrez d'un côté une poignée de calomniateurs, de l'autre une multitude d'hommes libres qui viennent de vous parler avec cette énergie que vous seuls savez inspirer.

Vive la République! vive la Convention nationale! Plus de terreur, justice sévère! plus d'intrigans, gouvernement révolutionnaire et liberté de la presse!

## 18

**La société populaire de Passy-les-Paris [département de Paris] écrit à la Convention nationale : Des actes de malveillance se manifestent et semblent menacer la liberté; à cette nouvelle si douloureuse, nous répondons par le *qui vive* des vrais enfans de la patrie, par le cri de réunion de tous les bons citoyens, *vive la Convention nationale*.**

(32) P.-V., XLVI, 207-208. *Ann. Patr.*, n° 639; *Ann. R. F.*, n° 10; *C. Eg.*, n° 774; *Gazette Fr.*, n° 1004; *J. Fr.*, n° 736; *J. Mont.*, n° 155; *M. U.*, XLIV, 155.

(33) *Bull.*, 10 vend.; *Débats*, n° 741, 141-143; *M. U.*, XLIV, 177-179.